

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

Date de convocation du Conseil : 24 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 07 juin 2026

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Armand GRIGORYAN

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. AMOROS, Mme CHAMARD, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DA SILVA DIAS, M. DJORKAEFF, Mme FOULHOUX, M. MERCADER, Mme ALAIMO, Adjoint, M. GUESMIA, Mme PENARD, M. MANSERI, Mme BOIX, M. LAPRUGNE, Mme CONTRASTIN, M. VIZADES, Mme DOLMADJIAN, M. SOLFOROSI, Mme RABALLAND, M. PIERRE, Mme DAGNET, Mme SIAUDEAU, M. GRIGORYAN, Mme RICHARD, M. VIEIRA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. BENYOUB, Mme LONJARET, M. TOURE, Mme RIPPLINGER, M. BOUZON, Mme DERVAHANIAN, Conseillers.

Excusés : Mme MOULIN (procuration à Mme CHAMARD), M. DALICHAMP (procuration à M. AMOROS),

Absents : -

=====

Objet : Mandat spécial pour la participation au voyage protocolaire à Monsummano Terme - Italie

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-18 et R.2123-22-1

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 22 juin 2026,

CONSIDERANT que la Ville de Décines Charpieu est jumelée avec la commune de Monsummano Terme en Italie,

CONSIDERANT que les élus peuvent être sollicités pour des missions à caractères exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes,

CONSIDERANT que pour procéder aux frais effectués par les élus durant ce voyage, un mandat spécial doit être octroyé par délibération du conseil municipal,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **D'APPROUVER** l'octroi d'un mandat spécial au déplacement du voyage protocolaire à Monsummano Terme en Italie du 11 au 14 septembre 2026 à l'attention des élus suivants :
 - Madame Laurence FAUTRA,
 - Monsieur José AMOROS,
 - Monsieur José MERCADER,
 - Monsieur Denis DJORKAEFF,
- **DECIDER** de prendre en charge les frais liés à ce mandat spécial, par le paiement direct pour la participation au voyage protocolaire et par remboursement a posteriori des frais avancés (sur présentation de justificatifs).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

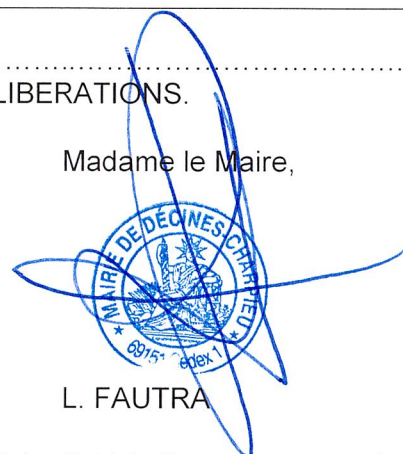
A LA MAJORITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	27 - Mme FAUTRA, M. AMOROS, Mme CHAMARD, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DA SILVA DIAS, Mme MOULIN (procuration), M. DJORKAEFF, Mme FOULHOUX, M. MERCADER, Mme ALAIMO, M. GUESMIA, Mme PENARD, M. MANSERI, Mme BOIX, M. LAPRUGNE, Mme CONTRASTIN, M. VIZADES, Mme DOLMADJIAN, M. SOLFOROSI, Mme RABALLAND, M. PIERRE, Mme DAGNET, M. DALICHAMP (procuration), Mme SIAUDEAU, M. GRIGORYAN, Mme RICHARD
CONTRE	
ABSENTION	8 - M. VIEIRA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. BENYOUB, Mme LONJARET, M. TOURE, Mme RIPPLINGER, M. BOUZON, Mme DERVAHANIAN

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,


L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20260630-D-DAF-26063030-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026